



## Poursuite devant prud'homme

Par **panam95**, le **15/01/2012** à **16:00**

Bonjour,

Alors voila mon problème, j'ai poursuivi mon ancienne entreprise au prud 'hommes,j'ai un jugement au mois de juin il me doivent environ 1000e ce qui correspond à mes CP(20 cp) non perçue. Le problème c'est que les avocats que j'ai eu au téléphone me demande min 1000e pour me défendre, la dernière que je suis partie voir ma dit 1500e et elle ma prie 170e la consultation.

Donc voila j'aimerais savoir ou trouver un avocat pas très cher ou enfin quelqu'un qui me défendra au jugement.

PS; on m'a parlé d'un syndicats mais j'en sais pas plus merci.

Par **pat76**, le **15/01/2012** à **16:02**

Bonjour

Allez voir un syndicat pour vous faire aider, vous verrez que c'est beaucoup moins cher que les honoraires des avocats et parfois beaucoup plus efficace.

Par **panam95**, le **15/01/2012** à **18:34**

faut-il être syndiqué pour bénéficier de leur aide ou pas ?

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **13:12**

Bonjour

Vous n'êtes pas obligé d'être syndiqué, mais le syndicat pourrait éventuellement vous demander une adhésion. Cela vous coûtera beaucoup moins cher qu'un avocat.

A moins que vous ne désiriez établir seul le dossier et plaider devant le Conseil des Prud'hommes sans être assisté.

Par **charles75**, le **16/02/2012** à **21:52**

bonjour panam 95

je fais suite à ton soucis, j'ai eut le meme problème (non perception de congés payés après 3 ans de boite.

j'ai d'abord envoyé un courrier avec LR mais aucune réponse de l'employeur, j'ai donc fait appel à un avocat qui m'avait été recommandé par un syndicat extérieur.

C'est un avocat qui ne prend pas énorme au niveau du forfait de départ, il a mis plus sur les honoraires de résultats et il m'a permis de gagner des intérêts plutôt sympa.

Il est sur paris je peux te donner ses coordonnées si ça t'intéresse.